



SERVICE FACTURATION

NOTE D'INFORMATION AUX ANCIENS OU NOUVEAUX HABITANTS 2025/2026

Inscription aux activités périscolaires

Vous arrivez sur la commune et vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée 2024/2025, à une ou plusieurs activités périscolaires suivantes : accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, accueil pré et postscolaire, restauration scolaire, éveil aux sports, multisports, espaces feeling jeunes, baby éveil. Je vous invite **à vous présenter** au service facturation au 15 avenue Saint Germain des noyers 77400 Saint-Thibault-des Vignes, **dès le 02 juin 2025 et ce jusqu'au 29 août 2025**, pour créer ou mettre à jour, la fiche individuelle d'inscription périscolaire.

CREATION DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Il est impératif que les familles fassent la photocopie du carnet de vaccination de chaque enfant concerné et qu'elles mettent les photocopies sous enveloppes scellées au nom et prénom de l'enfant à adresser ou déposer auprès du service enfance et jeunesse au 29 rue du clos de l'érable 77400 Saint-Thibault-des Vignes pour la création ou le renouvellement de cette fiche.

Le service facturation n'aura plus besoin du carnet de santé.

Munissez-vous des documents suivants :

- des nom et prénom du médecin traitant ainsi que son adresse, numéro de téléphone
- du livret de famille
- du justificatif de domicile de – 3 mois (facture Edf-gdf, Véolia, quittance de loyer ...)
- en cas de séparation ou de divorce : d'une copie de la décision du juge concernant le droit de garde et pour une garde alternée, fournir un calendrier de garde signé par les deux parents.
- du numéro d'allocataire CAF ou l'attestation CAF
- de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile 2025-2026, qui devra être envoyée au service facturation avant fin septembre (faire éventuellement une copie de celle que vous remettrez obligatoirement à l'école de votre enfant).
- de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 à remettre avant fin septembre.
- des numéros de téléphone (employeur, domicile et portable des parents) et de l'adresse courriel (pour avoir accès au portail famille)
- des nom et prénom des contacts des enfants et le lien de parenté (autorisé à être contacté ou à récupérer l'enfant)
- Une attestation d'employeur peut être demandée si besoin pour la restauration scolaire

Cette fiche sera à mettre à jour, chaque année de juin à fin août.

RENOUVELLEMENT DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Veillez-vous munir :

- de l'attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile 2025-2026
- du justificatif de domicile de – 3 mois (facture Edf-gdf, Véolia, quittance de loyer...)
- de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 avant fin septembre .



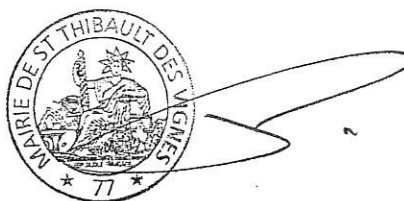
Veillez signaler tout changement intervenu durant l'année : domicile, employeur, allergie, coordonnées téléphoniques...

Je vous informe également que le forum municipal sera organisé le Samedi 06 Septembre 2025 de 9 h00 à 13h au Gymnase, 44 rue des sablons 77400 Saint-Thibault-des Vignes. Les associations théobaldiennes (judo, foot, tennis...) seront présentes.

Je vous rappelle les heures d'ouverture du service facturation :

Lundi et vendredi	8h45 / 12h30	14h00 / 17h00
Mardi	8h45/ 12h30	14h00 / 18h00
Mercredi	8h45/ 17h00	Sans interruption
Jeudi	Fermé au public	14h00 / 17h30
4 ^{ème} samedi	8h45 / 12h00	

Le Maire,



Christian PLUMARD

www.saintthibaultdesvignes.fr

Mairie de Saint Thibault des vignes

Service facturation – 15 avenue St Germain des noyers – 77400 Saint-Thibault des Vignes

☎ : 01 60 31 72 97 ✉ : 01 60 31 73 11